



Écho des villes

automatiquement alimenté en fonction des missions réussies. Chaque joueur a ainsi accès à l'ensemble des espèces qu'il a lui-même débloquées et qu'il peut trier selon les critères de son choix. Un outil efficace pour reconnaître les oiseaux en fonction des caractéristiques qui attirent notre œil et notre oreille une fois sur le terrain.

Passionnés d'oiseaux ou simples curieux, n'attendez plus et venez parfaire vos connaissances ornithologiques tout en vous amusant sur : jeu-ornithologie.fr ou www.lpo.fr/divers/cui-cuizz ■

immédiats a entraîné les spectateurs dans un voyage musical et olfactif où les textes poétiques de Touria Ikbal entraînent en résonance avec la calligraphie d'Adil Kaced et les courbes du jardin. De même, les nombreux parcs et jardins de la Ville de Paris ont accueilli des concerts tout au long de ce week-end juin : chanson française, classique, jazz, chorale et salsa étaient au programme.

Pour en savoir plus : <http://rendezvousauxjardins.culturecommunication.gouv.fr> ■

La promenade, éveil des sens

Traditionnellement le premier week-end de juin, le ministère de la Culture et de la Communication invite le public à (re) découvrir les parcs et les jardins, publics ou privés, à explorer les merveilles botaniques qui s'y déploient et à profiter des nombreuses animations qui y sont proposées. En 2015, c'est le thème de « La promenade au jardin » qui a été retenu.

Dans toute la France métropolitaine et les territoires d'outre-mer, près de 2 300 parcs et jardins publics ou privés ont mis en lumière ce thème. Ils ont proposé de nombreuses animations, conçues pour tous les publics et notamment les familles, autour de visites guidées, ateliers, parcours ludiques, spectacles, expositions, etc. De nombreuses promenades ont donné l'opportunité aux visiteurs d'expérimenter des sensations

multiples et de ravir tour à tour leurs yeux, leurs oreilles, leur nez et même leurs papilles !

Ainsi, au Jardin Camifolia (Chemillé-Melay, Pays de la Loire), une balade « à l'aveugle », les yeux bandés, permettait au public de mieux percevoir les arômes du jardin. Au Potager du Roy (Rochefort, Poitou-Charentes), on pouvait venir goûter, sentir et écouter les plantes ! Le promeneur était convié à une visite « audiophonique » : l'imaginaire stimulé par des indices sonores, visuels et sensoriels. Installés dans des transats, on pouvait écouter cet espace de verdure raconter des histoires, chanter comme les oiseaux... À Nérac (Aquitaine), une visite sensorielle a également été proposée dans le Parc de la Garenne et les Jardins du Roy, au sein du Château-musée Henri IV.

Enfin, de nombreux spectacles sont venus égayer les différentes promenades et ont ainsi titillé les sens des visiteurs. Dans le Jardin médiéval du musée de Saint-Antoine l'Abbaye (Rhône-Alpes), la Compagnie Arts

Une charte nationale « pour la qualité de vie dans les quartiers »

Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et Myriam El Khomri, secrétaire d'État en charge de la politique de la Ville, ont signé fin avril 2015 avec Jean-Louis Dumont, Président de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) et des associations d'élus, une charte nationale d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) des bailleurs sociaux.

L'abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) accordé aux bailleurs sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville a été reconduit en 2015. En contrepartie de cet effort fiscal



Le visuel de l'édition 2015 a été réalisé par Aurelia Vuillermoz et Christina Poth de l'atelier Valmy.



conséquent, un travail important a été mené avec l'USH et des représentants des collectivités, pour élaborer un cadre national d'engagements sur la qualité de service proposés par les bailleurs sociaux.

La charte signée en avril dernier engage l'État et les bailleurs sociaux à la mise en œuvre concrète et quotidienne d'actions relatives à la qualité de vie des habitants dans les quartiers, qu'il s'agisse de la qualité des relations locatives, de la tranquillité, de la salubrité, de l'insonorisation des bâtiments, de l'isolation thermique, du dépannage des ascenseurs... Elle encourage aussi le renforcement du dialogue avec les

locataires et leurs représentants, ainsi que le développement de structures inter-bailleurs, afin de mutualiser les ressources pour l'emploi de gardiens et agents de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Nationale, la charte se déclinera localement dans les contrats de ville, et doit permettre la mise en œuvre d'actions, quartier par quartier, et bailleur par bailleur. Un bilan triennal sera réalisé par l'USH.

Pour en savoir plus :
www.ville.gouv.fr
www.union-habitat.org

ce guide se veut avant tout un outil d'accompagnement des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre pour une meilleure intégration des questions de santé dans les PLU. Pour les premiers, ce guide devrait permettre de mieux préparer le travail sur ce sujet, notamment en l'anticipant dans les cahiers des charges de maîtrise d'œuvre. Pour les seconds, il s'agit de disposer d'un vademecum, qui clarifie au mieux la boîte à outils à disposition sur ces questions.



Cet ouvrage a pour objectif d'aider à un meilleur dialogue entre les parties prenantes de l'élaboration d'un PLU, sur des problématiques, qui restent, pour certaines, encore assez marginalisées.

VIENT DE PARAÎTRE

Guide PLU et santé environnementale

La santé est de plus en plus intégrée aux documents d'urbanisme et notamment les documents réglementaires que sont les Plans Locaux d'Urbanisme. En Aquitaine, un guide méthodologique visant à accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre de ces PLU, dans la prise en compte des enjeux de la santé environnementale, vient de paraître.

Le guide se compose de fiches thématiques, précédées d'une partie introductive présentant le cadre

général d'un plan local d'urbanisme ainsi que ses liens avec la santé humaine.

Il est structuré sur un principe de fiches autour de :

- 9 grandes thématiques en lien avec le facteur environnement : alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées, qualité des eaux de baignade, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, gestion des sites et sols pollués, bruit, qualité de l'air, îlots de chaleur urbains, pollution électromagnétique.